Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 064-200039204-20250324-CC_2025_070-DE

LACQ ORTHEZ
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Réunion du 24 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 70
Nombre de votants : 86

L'an deux-mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Michel LAURIO, Amandine PAINSET (Pouvoir à Mme Lindsey DEARY), Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Nadia GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Loïc COUTRY, Marlène LE DIEU DE VILLE (Pouvoir à M. Jean-Pierre DUBREUIL), Pierre ZIEGLER (Pouvoir à M. Alain LENGLET), Stephan BONNAFOUX, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART (Pouvoir à M. Bertrand VERGEZ-PASCAL), Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Jean-Pierre FAYET (Pouvoir à M. Gérard IRIART), Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Emmanuel HANON (Pouvoir à M. Francis GRINET), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir Mme Madeleine PICHAUREAU), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marie DE MORO (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à Mme Emilie DARSAUT), Jean-Jacques SENSEBÉ (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Carole LARRIEU (Pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Sylvie DARRIEU, Pierre LAFARGUE, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 064-200039204-20250324-CC_2025_070-DE

RAPPORT N° 7 : AVENANT À LA CONVENTION-CADRE D'OBJECTIFS TRIENNALE 2024-2026 SIGNÉE AVEC L'AUDAP

Rapporteur : M. Christian LÉCHIT

Par délibération du 23 septembre 2024, la communauté de communes de Lacq-Orthez a renouvelé son adhésion à l'agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP).

Pour mémoire, l'AUDAP est un outil technique partenarial sous forme d'association loi 1901 dont les membres sont majoritairement des collectivités.

L'agence constitue, dans le cadre de son Contrat-Projet « 2020-2025 horizon 6 ans » et à travers son programme partenarial et la tenue de ses missions permanentes et prioritaires que lui confie l'article L.132-6 du Code de l'Urbanisme, un tiers lieu de confiance, qui met à disposition de ses membres une plateforme interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherche, de conseils et d'assistance dans les domaines de la planification urbaine, de l'aménagement du territoire, de la programmation et du développement durable.

Le présent avenant a pour objet de préciser le cadre et les modalités des missions définies pour l'année 2025.

Pour rappel la convention-cadre triennale précise les 4 axes de missions de l'AUDAP et les modalités de participation financière des membres de l'agence, à savoir :

- Axe 1 : préservation, garantie, valorisation des ressources,
- Axe 2 : coopération, cohérences territoriales pour plus de synergies,
- Axe 3 : désirabilité, enchantement et attractivité des espaces et des territoires,
- Axe 4 : cohésion sociale et modes de vie pour prendre soin des territoires et de leurs habitants.

Le montant de la contribution financière globale se compose de :

- La cotisation d'adhésion annuelle de la communauté de communes de Lacq-Orthez fixée à 5 000 €,
- La contribution aux missions définies chaque année par le nombre de jours x coût de la journée 520 €.

Après consultation de l'agence, la communauté de communes de Lacq-Orthez décide d'être assistée par l'AUDAP au titre de l'année 2025 sur les missions retenues suivantes :

- **L'axe 1 : préservation, garantie, valorisation des ressources :**
  - Travaux sur l'adaptation des modes de vie et usages au changement climatique,
  - Participation à la mise en réseau des acteurs des PCAET des collectivités,
  - Accompagnement ponctuel sur des outils et méthodes de connaissance de données par exemple sur l'occupation des sols et maitrise de productions de données satellitaires.

    → Pour un total de 13 jours

- **L'axe 2 : coopération, cohérence territoriales pour plus de synergies :**
  - La CC Lacq-Orthez contribue entre autres au développement du dialogue interterritorial en Sud Aquitaine et à l'élaboration du contrat projet d'Agence 2026-2031.

    → Pour un total de 4 jours

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 064-200039204-20250324-CC_2025_070-DE

- **L'axe 3 : désirabilité, enchantement et attractivité des espaces et des territoires :**
  - Travaux sur l'optimisation des zones d'activités économiques et les potentiels de mobilisation foncières,
  - Conception d'un dispositif de mise en œuvre conjointe et cohérente des nouveaux documents cadre que sont le PLH, le PCAET et le PLUi sur des sujets variés tels que les questions propres aux centralités, à la recomposition des lotissements, aux formes urbaines et type de programmation…
    → Pour un total de 40 jours

- **L'axe 4 : cohésion sociale et modes de vie pour prendre soin des territoires et de leurs habitants :**
  - Mise en vie du Programme Local de l'Habitat : consolidation de l'Observatoire Habitat & Foncier, animation du PLH, réflexions sur les besoins actuels et futurs ou encore mise en place d'outils d'animation et approches sur des dimensions sociales…
  - Participation aux missions de mutualisation augmentée liées à l'attractivité des espaces ruraux et le vieillissement de nos territoires,
  - Accompagnement sur le sujet des mobilités par la poursuite des travaux sur le co-voiturage et l'élaboration d'un livrable sur le réseau d'aires hiérarchisées sur le territoire.
    → Pour un total de 73 jours

Le montant total du financement attendu de la communauté de communes de Lacq-Orthez pour l'année 2025 est de 72 600 € et décomposé comme suit :

- 5 000 € pour l'adhésion annuelle à l'AUDAP,
- 67 600 € pour la contribution aux missions réalisées (130 jours x 520 €/jour).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant à la convention-cadre d'objectifs triennale annexé à la présente délibération,

- **d'inscrire** les dépenses au budget supplémentaire.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,

COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ - 64150 MOURENX

Patrice LAURENT